



respect priorité à droite et excès de vitesse à gauche

Par **sophie64**, le **05/10/2011** à **00:17**

tout d'abord, bonsoir

je vie une grande injustice j'ai été victime d'un accident et mon assurance m'a dit que j'étais en tort j'ai mal rempli mon constat sous le choc de l'accident je me trouvais sur un parking d'une grande surface j'empruntais l'allée centrale avec priorité à droite avec grande prudence arrivée à une intersection je ralentis pour regarder j'aperçois un véhicule bien loin donc je m'engage doucement car il y a un danger quand je vois le véhicule me foncer dessus à grande vitesse m'a voiture n'est pas réparable elle part à la casse vu l'intensité du choc j'ai effectué une rotation sur plusieurs mètres étonnant pour de toutes petites vitesses le chauffard en gros excès de vitesse n'est pas en tort je précise qu'il venait d'avoir son permis alors que ça fait 5 ans que je conduis sans un seul accident ni infraction je voulais savoir s'il est possible de faire appel merci d'avance pour vos renseignements

Par **janus2fr**, le **05/10/2011** à **07:13**

Pourquoi dites-vous que vous avez mal rempli le constat, quelle erreur avez-vous commise ?

Par **sophie64**, le **05/10/2011** à **11:17**

j'ai mal fait le dessin et je n'ai pas précisé sa vitesse alors que la vitesse était limitée à 30 km/h

Par **janus2fr**, le **05/10/2011** à **14:20**

De toute façon, vous n'êtes pas équipé pour déterminer la vitesse des autres conducteurs. Vous ne pouvez donc pas formellement donner la vitesse de l'autre véhicule. En revanche votre situation n'est pas claire, le véhicule qui vous a percuté venait de votre droite ou de votre gauche ?

Par **razor2**, le **06/10/2011** à **07:50**

Vous devez la priorité à droite, si vous avez été percuté par la droite, c'est que vous ne l'avez pas respecté, CQFD.

Par **janus2fr**, le **06/10/2011** à **08:08**

[citation]Vous devez la priorité à droite, si vous avez été percuté par la droite, c'est que vous ne l'avez pas respecté, CQFD.[/citation]

Justement, c'est pas très clair d'où ma demande d'explications.

Car vu le titre du topic "respect priorité à droite et excès de vitesse à gauche", je ne comprends pas la seconde partie...